

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 353 Subvention à l'association Les Amis de Charlotte Delbo, (5e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Amis de Charlotte Delbo (5e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 5e en date du 7 juin 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Charlotte Delbo 33 rue Lapepède 75005 Paris pour l'organisation de manifestations pour la commémoration du centenaire de la naissance de Charlotte Delbo en 2012. 71901 2012_04982

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.